Trente-et-unième Année. — N° 38 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 7 FÉVRIER 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 6 FÉVRIER 1886

D'où vient le mot d'ordre ?

Il est évident qu'on essaie, une fois encore, de troubler les centres industriels français, de surexciter les ouvriers et de les jeter dans la grève et dans la sédition.

Depuis les lugubres événements de Decazeville, les organes de la démagogie ont redoublé de violence; ils poussent plus que jamais les mineurs à l'emploi de la force, au meurtre et au pillage. L'ingénieur principal de la compagnie est chaque jour menacé de subir le sort de l'infortuné Watrin.

Sur d'autres points du territoire, des grèves alarmantes ont éclaté et se prolongent : à Saint-Quentin, un patron, M. Tissot, a été poursuivi dans les rues aux cris de : « Il faut le tuer ! » et c'est à grand peine qu'il a pu échapper aux forcenés qui s'acharnaient après lui.

« Il y a évidemment un mot d'ordre » écrivait, hier, un journal républicain effrayé.

Oui, il y a un mot d'ordre et il vient de divers côtés.

Il vient de ces ministres proclamant que les croyances religieuses sont des superstitions qu'il faut bannir de l'enseignement public, comme le faisait avant-hier M. Goblet à la tribune du Sénat.

Si ce ministre de la République a raison, si Dieu n'est qu'un mythe, ou si vous voulez un « idéal », s'il n'y aura jamais de réparation pour ceux qui souffrent ici-bas, comment voulez-vous que ceux-là qui sont le nombre et qui sont la force, n'essaient pas de changer, par tous les moyens, même par le crime, l'état de la Société ?

Car, s'il n'y a pas de vérité divine, si Dieu n'est pas dans la conscience humaine, qu'est-ce que le crime et qu'est-ce que la vertu ?

Une appréciation de gendarmerie.

Et, s'il y a un Dieu, s'il y a une vérité religieuse, quels misérables et quels aveugles êtes-vous donc, vous tous ministres, députés, sénateurs, hommes d'Etat de la République, qui entendez empêcher qu'on mette désormais au cœur de nos petits enfants cette notion de suprême Justice et de suprême Vérité ?

Le mot d'ordre vient encore de ces écrivains et de ces députés qui se servent du socialisme comme d'un tremplin politique, qui se font une renommée et une popularité par l'exploitation des souffrances ouvrières.

Je viens de relire ce qui se passait et ce qui se disait en 1848.

Ces hommes étaient alors ce qu'ils sont aujourd'hui.

Alors, comme aujourd'hui, ils enivraient les braves ouvriers, sans mauvaises intentions mais sans lumières, de rêveries et d'utopies; ils prétendaient refaire la société parfaite, œuvre que Dieu et la nature n'ont pas faite en six mille ans, comme le leur disait Lamartine; ils prétendaient enlever de la vie les inégalités, les labeurs, les misères méritées ou immérites, les souffrances, les vices, les maladies, les infirmités, la mort même, et proclamaient — alors comme aujourd'hui — la guerre des prolétaires contre les propriétaires, la *guerre servile* de l'antiquité païenne.

Ce sont toujours les mêmes imbéciles, les mêmes ignorants, les mêmes charlatans et les mêmes criminels.

Mais, il y a autre chose encore dans ces *tourmentes qui assaillent* aujourd'hui le monde du travail français.

Le journal républicain dont nous parlions tout à l'heure le dit et il a raison.

Dans beaucoup de grèves, on entrevoit la main de l'étranger, ou devine la main de l'Allemagne qui nous prend une à une toutes nos industries.

A chaque cessation de travail, ajoute encore l'organe de la gauche, l'étranger détourne quelques-unes des commandes qui nous étaient faites.

Nous le savons bien à Roubaix. Nos patrons et nos ouvriers se souviennent de ce que leur a coûté la grève de 1880 et du profit qu'en a tiré l'industrie du dehors.

Mauvaise direction morale et politique, fausses doctrines économiques en haut, excitations détestables, erreurs et mensonges en bas, ignorance, aveuglement, et, parfois, inexacte appréciation du Droit et du Juste dans toutes les classes, exploitation d'une situation mauvaise et d'un désaccord social par l'étranger; voilà, n'est-il pas vrai, les causes générales du mal ?

Et n'est-on pas, dès lors, en droit de conclure, avec l'éminent économiste Le Play, que la prospérité matérielle d'une population dépend de la moyenne d'idées justes et morales qui l'inspirent et qui dictent ses lois ?

ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

L'Amnistie. — Réunion de la gauche radicale

Paris, 5 février. — La gauche radicale s'est réunie aujourd'hui. Elle a examiné la question de l'amnistie. Aucune décision n'a été prise. Le groupe croit qu'il importe de ne pas faire échec au Cabinet à ce sujet.

A l'issue de la réunion, le bureau a eu une entrevue avec M. de Freycinet. Il a dit que le cabinet n'avait pas encore délibéré sur la question de l'amnistie. Il saisira demain le Conseil des observations du groupe auquel il rendra réponse à l'issue de la réunion.

On assure que la gauche radicale serait favorable à un amendement restreignant l'amnistie aux condamnés de Montceau.

Paris, 5 février. — Le bureau a prié M. de Freycinet de ne pas poser la question de confiance à propos de l'amnistie.

Les délégués mineurs

Paris, 5 février. — La commission nommée pour *étudier le projet de loi relatif* aux délégués mineurs, étudie le projet adopté par le Sénat. Elle a décidé d'entendre les délégués de tous les bassins houillers. Elle a prié, en conséquence, les délégués qui voudront être entendus de faire parvenir leur demande avant le 25 février.

Le président de la commission, M. Audiffred, indiquera la date où la commission pourra utilement les entendre.

La France et la Chine

Paris, 5 février. — Le gouvernement a cru devoir faire démentir que des dissentiments étaient survenus entre la France et la Chine.

La vérité est que les mandarins chinois chargés d'établir, de concert avec la commission française une délimitation de la frontière du Tonkin, ont soulevé quelques difficultés et émis des prétentions auxquelles le gouvernement français a dû répondre, en maintenant ses droits primitivement établis par le traité de paix.

Les duels de M. Magnier

Paris, 5 février. — Le duel entre M. Magnier et M. Legrand a eu lieu aujourd'hui. M. M. Magnier a été blessé au poignet.

Des accidents dont les ouvriers sont victimes

M. le comte Albert de Mun a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi sur « la protection des ouvriers victimes d'accidents dans leur travail », signée de lui, de Mgr Freppel et de M. le vicomte de Belizal.

La persécution religieuse

L'*Extérieur de la Dordogne* annonce qu'un arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 25 janvier, supprime l'indemnité de 450 francs attachée à vingt-six vicariats de ce département.

Un double démenti

On lit dans le *Moniteur de Rome* :

« *Temps* et la *Nouvelle Presse* annoncent que le Saint-Père va publier une encyclique sur la liberté de la presse.

» Cette nouvelle est fausse.

» Le *Temps* ajoute que le Vatican nommera prochainement un cardinal français résidant à Rome. Nous mettons nos lecteurs en garde contre ces nouvelles. »

Une exécution capitale à Charleville

Charleville, 6 février. — Son maître a eu lieu, place St-Julien, l'exécution du boucanier Carnot, condamné à mort, le 14 novembre, par le jury des Ardennes, pour avoir tué d'un coup de fusil un encaisseur de Grandpré, nommé Tarnoux, dont l'assassin convoitait la recette.

Le condamné a eu une attitude peu courageuse. Il n'a cessé de se lamenter pendant le trajet et reproché à la justice de n'être pas égale pour tous. Il a refusé les consolations de la religion. Au moment où le couperet est tombé sur sa nuque, il a poussé un cri rauque. Les aides du bourreau ont aussitôt ramassé le corps et l'ont mis dans la voiture funèbre.

L'EXPULSION DES PRINCES

(De notre correspondant particulier)

Paris, 5 février.

Au Palais-Bourbon, bien qu'il n'y eut pas séance régnait aujourd'hui une vive animation. Naturellement c'est la séance d'hier qui faisait l'objet de toutes les conversations.

Comme la plupart des journaux l'ont fait, on est presque unanime à approuver l'attitude de M. Floquet dans la lutte qu'il a du soutenir contre la bande opportuniste.

Quant au projet d'expulsion des princes, il a reçu aujourd'hui l'adhésion et la signature des députés de l'Aisne, sauf celles de M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

Le grand instigateur a été M. Ballue. Faisons également remarquer que les 17 premiers signataires *font partie du sous-groupe, dit groupe lyonnais*, et dont les organes plus ou moins radicaux de la région ont tant chanté la fontation.

Comme hier il serait difficile de dire si le projet était déjà préparé, ou s'il n'a été que la conséquence du discours de M. de Lanjuinais. Ce qui dans une certaine mesure ferait pencher la balance pour le second cas, est cette phase de M. Dupuy de l'Aisne : « il faut demander l'expulsion des princes, » et celle de M. Bourgeois du Jura : « ce n'est pas de la République qu'il faut se débarrasser mais des prétendants. »

En tous cas, le coup, la chose est patente, est directement à la fois dirigé contre M. Floquet et le ministère Freycinet.

On se rappelle en effet que le président de la Chambre, accusé hier de partialité en faveur de la droite, a signé jadis une proposition analogue, et que, sous le dernier cabinet, lorsque MM. Allain-Targé et Brisson voulaient en présenter une autre ayant le même objet, M. de Freycinet s'y opposa vivement. Ce que cherchent en ce moment les opportunistes c'est de s'entendre avec les Brissonniens, création nouvelle et dont M. Ballue est le plus beau spécimen — afin de faire échec à M. de Freycinet qu'ils combattent à la fois comme président du Conseil et futur président de la République.

Car, quoi qu'en dise, cette candidature existe toujours. Nous avons entendu dire à un personnage politique bien placé pour savoir ce qui se passe à l'Elysée : « Si devant les attaques dont il est l'objet, M. de Freycinet déclare à M. Grévy vouloir se retirer, le président de la République est résolu à vouloir brusquer la situation et réaliser ce qu'il se promettait de faire avant le Congrès : la candidature Brisson n'avait passé soulevée ; il donnerait sa démission en conseillant aux républicains de reporter leurs voix sur M. de Freycinet. »

Terminons, en rapportant au sujet de ce projet qui n'a pas laissé d'étonner et de contrarier l'Elysée, ce que disait hier M. Lefèvre, député radical de la Seine au moment du dépôt : « Nos amis font toujours des bêtises. »

Les ferrystes comme toujours cachent leur jeu, et pendant que plusieurs des leurs réclament l'expulsion, d'autres comme M. Waldeck-Rousseau ne sont pas favorables à la mesure.

Il en est même qui vont jusqu'à dire que si le gouvernement y tient, M. Ferry montera à la tribune pour la combattre.

Lorsqu'on a présenté la proposition à la signature de M. Michelin ce dernier s'est écrié : « Oh! non, je ne veux pas expulser les princes, je les réserve pour la fusillade. » Un fait à remarquer est le suivant : les amis de M. Freycinet reprochent à ce dernier de ne pas assez se produire. Si le gouvernement, disent-ils, avait été représenté hier par une autre personne que M. Bernard, peut-être le dépôt du projet n'eut pas été fait.

***

Paris, 5 février. — Dans le conseil de demain, les ministres s'occuperont de la solution à donner à la proposition d'expulsion. Selon toute probabilité, ils voudront, avant de prendre une résolution, s'informer des dispositions des groupes, d'autant plus qu'il n'y a pas urgence pour le cabinet de se prononcer.

Avec la procédure parlementaire habituelle, le projet ne peut venir en discussion avant trois semaines ou un mois.

Les auteurs du projet reconnaissent eux-mêmes, dans les couloirs, qu'ils se sont trop abandonnés à leur premier mouvement. Deux ou trois signataires auraient même manifesté l'intention de retirer leur signature.

***

On lit dans le *National*, journal républicain :

« On dit dans les couloirs de la Chambre que le président du conseil a été vivement contrarié en apprenant le dépôt de la proposition tendant à l'expulsion des princes.

» Il est difficile de comprendre, en effet, une conduite aussi impolitique de la part de représentants du pays qui se disent républicains.

» Il est bien évident que le gouvernement ne peut s'associer à cette mesure, et qu'il la combattra énergiquement à la tribune.

» Sans compter les inconvénients que son adoption pourrait avoir au point de vue de nos relations diplomatiques, elle ne se justifie nullement par l'attitude actuelle des membres des familles qui ont régné en France.

» Le gouvernement est d'ailleurs suffisamment armé et n'hésitera pas à prendre des arrêtés d'expulsion contre ceux d'entre eux qui feraient acte de prétendants. »

***

Des rédacteurs du *Matin* et du *Figaro* ont interviewé M. le duc de Larochefoucauld-Bisaccia, M. de Cassagnac, M. Clémenceau et M. Rochefort sur l'expulsion des princes. Voici l'opinion de ces messieurs :

M. DE LAROCHEFOUCAULD-BISACCIA :

— Les royalistes, comme moi, pourraient se montrer ennuyés du côté vexatoire qu'aurait pour les princes, au point de vue privé, cette mesure d'expulsion.

Mais, au point de vue politique, la République ne pourrait, au sens de la plupart de nos amis, faire quelque chose qui hâtât mieux la solution monarchique.

Car, il n'y a pas à se le dissimuler, c'est le Roi qu'on expulserait en la personne de M. le comte de Paris et non simplement un prince d'Orléans.

Or, si on veut l'éloigner ainsi de France, c'est parce qu'on sent que le retour de la monarchie s'impose de jour en jour, par suite des événements mêmes.

Au surplus, M. le comte de Paris, qui est un homme calme et de sang-froid, a depuis longtemps envisagé cette éventualité : et il est prêt. Voilà tant de fois qu'on en parle, de l'expulser !

Je vous disais tout à l'heure que le retour de la monarchie s'imposait. Il sera imposé.

Mes relations me permettent de savoir comment on apprécie notre situation hors de France : il y a douze ou treize ans, l'Europe considérait comme difficile le retour de la monarchie, et on ne nous dissimulait pas cette impression.

Mais aujourd'hui, partout, ceux qui tenaient le langage que je viens de vous rapporter, me disent : « Vous aurez la monarchie. »

M. de Larochefoucauld ajoute qu'il croit que le projet ne sera pas voté.

M. PAUL DE CASSAGNAC :

Au point de vue politique, je n'ai, vous le comprendrez, à apprécier la question qu'à l'égard du prince Victor. En ce qui concerne les princes d'Orléans, la question m'intéresse en raison du respect qu'on doit à la liberté de tout Français.

Eh bien, pour le prince Victor, j'estime que c'est la meilleure chose qu'on pourrait faire en sa faveur. Voilà deux ans que nous nous attendons à cette expulsion.

Car c'est il y a deux ans que la République aurait dû l'ordonner, et elle a commis une grande faute en l'ajournant.

Vous devinez bien que durant ces deux années nous avons pu procéder à l'organisation monarchique de la façon la plus complète et que nous avons accompli tout ce qui nécessitait la présence des princes en France.

Ce qu'il leur reste à faire pour la restauration monarchique, si nous la tentons, peut être fait — et mieux — de l'étranger — de Bruxelles, de Genève ou d'ailleurs.

Et puis, une proscription a-t-elle jamais — en fait — interdit le territoire à un exilé ? M. le comte de Chambord n'est-il pas venu une quinzaine de fois en France, et jusqu'à Versailles ? Don Carlos, expulsé de France, ne vient-il pas, quand il lui plaît, voir ses amis dans les Pyrénées ?

M. CLÉMENCEAU :

Je suis d'avis d'expulser les princes quand il le faut, quand c'est un acte de politique nécessaire, mais le faire parce que M. de Lanjuinais a dit une bêtise est absolument ridicule.

M. Clémenceau n'estime pas que les princes doivent être absolument traitées comme d'autres citoyens.

Il croit que ce serait une duperie de la part des républicains. On n'arrête et on ne condamne pas des princes. Les lois ne sont pas faites pour eux. Ils savent toujours s'en affranchir.

M. Clémenceau, enfin, ne croit pas que la loi sera votée par la Chambre.

M. ROCHEFORT :

— Moi, je suis pour la liberté, pour l'égalité des droits de tous. Je trouve qu'il serait plus habile de ne considérer le comte de Paris que comme un monsieur quelconque et le prince Victor que comme M. Bonaparte. Si j'étais le maître, je leur dirais : Mais, restez donc en France, puisque vous y êtes nés. Qu'est-ce que cela nous fait ? Qu'est-ce que cela peut nous faire ?

Et, cependant, je voterai pour la proposition. J'y suis forcé. Pour la première fois de la vie, je céderai à des considérations personnelles.

Voilà vingt ans qu'on m'embête, en me disant que je suis un orléaniste déguisé. Si je votais contre l'expulsion, je ne pourrais plus acheter un fiacre de trois sous, sans qu'on reprête : « Ah! ce Rochefort! Qu'est-ce que nous disions ! En acheté de l'argent, avec ces princes ! »

LES GRÈVES

A DECAZEVILLE

L'agitation est toujours assez menaçante à Decazeville. Les grévistes se sentent soutenus; ils ont [illegible] et prétendent imposer leurs volontés à la Compagnie. Ils croient pouvoir tout obtenir par la menace de nouveaux désordres.

Le ministère, loin de repousser avec indignation le rôle qu'on veut ainsi lui imposer, dans cette affaire, se fait au contraire honneur auprès de M. Basly « d'avoir déjà obtenu de l'administration des mines l'éloignement d'un de ses ingénieurs ». C'est le *Cri du Peuple*, organe de M. Basly, qui rapporte ce fait; il ajoute que M. Basly a répondu au ministre « que ce n'était pas là une concession, attendu que l'ingénieur Blazy, après avoir échappé au sort de Watrin, ne devait nullement avoir l'intention de retourner à Decazeville. »

Decazeville, 5 février. — Un ouvrier nommé Valagnas, François, occupé au pilonnage des jeux à la mine de Igourran, a été asphyxié vers trois heures du matin.

A SAINT-QUENTIN

Saint-Quentin, 5 février. — Dans leur réunion tenue hier, les ouvriers grévistes ont refusé de ratifier l'accord qui s'était à peu près établi entre les patrons et les délégués ouvriers.

La nuit et la matinée ont été calmes. Aucun gréviste n'est rentré aux ateliers.

Ce matin à onze heures, les autorités militaires, municipales et judiciaires se sont réunis sur la place.

Les grévistes ont demandé l'autorisation de tenir une nouvelle réunion. Cette autorisation leur a été refusée à cause des incidents qui ont accompagné la réunion d'hier.

Les autorités exigent que les grévistes remplissent les formalités légales.

Saint-Quentin, 5 février. — Il arrive par tous les trains, des orateurs et des feuilles socialistes de Paris. Louise Michel est attendue.

***

Un ouvrier a dit au correspondant du *Matin* :

« Il n'existe aucune menée étrangère à la ville ; mais les esprits sont très surexcités par la misère. Les chefs du parti socialiste ne sont plus les maîtres de la situation parce que les ouvriers sont absolument mécontents. Sous le régime de la réduction et du rabais, ils ne peuvent gagner que 2 fr. 25 au maximum. »

***

Saint-Quentin, 5 février. A midi, les grévistes ont cassé les vitres et brisé les volets de l'usine et de la maison d'habitation de MM. Boco et Testart. Toutes les troupes sont sur pied. Les autorités se tiennent en permanence dans le faubourg d'Isle.

La réunion des grévistes n'a pas eu lieu, la déclaration légale n'ayant pas été faite. On craint des agitations redoutables dans la soirée.

— Saint Quentin, 6 heures soir. — A 4 heures un commencement d'émeute a eu lieu devant l'usine Basquin. Le commissaire central a reçu des coups de pierres dans le côté gauche. Plusieurs délégués ouvriers, animés de sentiments de conciliation se sont rendus auprès du préfet et du procureur général. Cette entrevue n'a pas donné de résultats. Quelques arrestations ont été opérées.

LES DISTILLATEURS

Paris, 5 février.

La commission des céréales a entendu ce matin les délégués du syndicat des distillateurs de mélasses, betteraves et graines : MM. Droulers-Prouvost, de Roubaix; du Boullay et Bouiet, de Rouen; Bouffier, de Marseille ; Marquet de Vasselot, de Bordeaux ; Joube, président de la chambre syndicale des produits chimiques de Paris.

M. Marquet de Vasselot, distillateur de grains à Rouen et de mélasses à Bordeaux, a pris le premier la parole pour combattre le droit de 3 fr. sur le maïs.

M. Droulers-Prouvost, vice-président du syndicat des distillateurs à Roubaix, a réclamé ensuite le maintien du *statu quo* en ce qui concerne les droits d'entrée sur le vin, le maïs et les mélasses étrangères.

En supprimant les droits qui existent actuellement, les distilleries ne verraient pas les débouchés augmenter et les cours des alcools s'améliorer. Il en résulterait une ruine complète pour les distilleries de grains aussi bien que pour les autres.

Le seul moyen efficace de donner satisfaction à cette industrie, c'est d'accorder le vinage à prix réduit et de faire disparaître la distinction qui existe entre les distillateurs de betteraves et les bouilleurs de cru qui travaillent le raisin, les pommes et les autres fruits.

Nous devons imiter en cela l'Allemagne qui nous a donné un exemple à suivre.

M. Boulet, secrétaire du syndicat des distillateurs de Rouen, et M. Boullery, membre du même syndicat, ainsi que M. Bouffier, administrateur délégué de la Société des distillateurs de la Méditerranée, ont alors présenté quelques observations.

Après la séance, qui a duré longtemps, la commission a décidé d'entendre les représentants de l'amidonnerie, de la féculerie sur cette même question des droits sur le maïs. Ces représentants sont MM. Verley, Pensier, Lecomte, Dupont, Dubreucq et Periès.

LE Nouveau Ministère Anglais

M. Gladstone a enfin réussi à constituer un cabinet : le nouveau ministère comprend quatorze membres seulement, au lieu de seize que comptait le ministère Salisbury.

Plusieurs des nouveaux ministres font partie pour la première fois du cabinet. Nous consacrons à chacun d'eux une courte notice.

M. GLADSTONE

PREMIER LORD DE LA TRÉSORERIE

[illegible] conservé son infatigable alacrité, son éloquence séduisante et aussi cette confiance en lui-même que rien n'a pu ébranler.

Quant à sa carrière politique, elle a été retracée trop souvent pour qu'il soit utile de la rappeler ici.

LORD SPENCER

PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ

A la mort de son frère, lord Spencer fut envoyé à la Chambre des Communes par les habitants de la partie sud du comté de Northampton.

Après avoir fait partie de la maison du prince Albert et ensuite de celle du prince de Galles pendant cinq années, il fut nommé lieutenant général de l'Irlande, et on se souvient encore à Dublin de l'entrée triomphale qu'il fit dans cette ville le 16 janvier 1869.

Ce fut sous son gouvernement que les fenians commirent leurs principaux assassinats.

LORD ROSEBERY

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le remplaçant de lord Granville au Foreign-Office est un libéral à outrance.

Tout récemment, il a mis en vente, par lots d'un à trois acres, à des prix très modérés, une partie de ses biens ruraux. Ajoutons, d'ailleurs, que son mariage avec Mlle de Rothschild lui a donné une immense fortune, qui diminue un peu le mérite de l'acte philanthropique ci-dessus mentionné.

Quand le comte Herbert de Bismarck vient à Londres, il descend chez lord Rosebery, et quand ce dernier va à Berlin, le grand-chancelier ne lui marchande pas ses sympathies.

Aussi la nomination de lord Rosebery a-t-elle produit en Allemagne une impression favorable.

Ajoutons que le nouveau secrétaire d'Etat est jeune, laborieux et beau parleur.

M. JOHN MORLEY

SECRÉTAIRE POUR L'IRLANDE

M. John Morley et lord Rosebery donnent au cabinet sa signification caractéristique; les parnellistes ont lieu d'être satisfait, car M. John Morley, député de Newcastle, est partisan du *home-rule*.

C'est un homme de quarante-huit ans, entré vers 1882 dans la politique militante : il s'est fait remarquer dans la presse et dans les revues, mettant sa plume acérée au service d'un libéralisme excessif.

Il veut doter l'Irlande d'un Parlement séparé et rappelle les Irlandais qui siègent à Westminster.

Ses principaux écrits ont été publiés dans la gazette littéraire *le Saturday*, dont le directeur, M. Cook, lui consacre une biographie des plus détaillées, et le *Fortnightly*; pendant une de ses retraites à la campagne, il se livra à d'importants travaux sur Voltaire, Diderot, Rousseau, qu'il réunit en un volume : *the Compromises*.

Devenu éditeur de la *Pall-Mall Gazette* après M. F. Greenwood, il écrivit aussi une *Vie de Burke et de Cobden*.

M. CHAMBERLAIN

PRÉSIDENT DU « LOCAL GOVERNMENT »

Moins avancé que M. Morley, M. Chamberlain se contente d'une compétence administrative pour le nouveau Parlement irlandais : il a affirmé, d'ailleurs, qu'il n'adhérerait à aucun programme où la suprématie de la Couronne et l'intégrité de l'Empire ne seraient pas suffisamment garanties.

L'ancien manufacturier est resté, malgré ses quarante-neuf ans, l'*enfant terrible* des libéraux : il est surtout estimé pour la profonde connaissance qu'il possède des différentes industries et du fonctionnement administratif de la ville de Birmingham.

C'est pour cette seule raison qu'en 1880 il avait obtenu la victoire, aux élections, sur le colonel Burnaby, le candidat conservateur.

M. Chamberlain est le chef du parti radical en Angleterre. C'est un ami de M. Clémenceau.

M. MUNDELLA

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU COMMERCE

M. Mundella est parfaitement au courant des questions qu'il aura à traiter, car il a été dans les rangs des travailleurs : tour à tour apprenti et manufacturier à Leicester et à Nottingham, il devint ensuite schérif, alderman et président de la chambre de commerce.

Le peuple prétend n'avoir jamais eu de meilleur président du conseil. Il a surtout rendu d'importants services dans les *tribunaux de conciliation*.

Ses partisans lui savent surtout gré de l'ardeur qu'il mit à se déclarer partisan de la charte et défenseur des libertés du peuple, à une époque où il n'avait pas encore quinze ans.

LORD GRANVILLE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX COLONIES

George Leveson-Gowie Granville, l'aîné des fils du premier lord, est né le 11 mai 1815; son éducation se fit à Eton et à Oxford, où il prit ses grades en 1835.

Le nouveau ministre des colonies devint président du conseil en 1853; trois ans auparavant, il s'était fait remarquer comme vice-président de la commission royale constituée pour la grande Exposition. Ce fut lui également qui représenta l'Angleterre, à Saint-Pétersbourg, lors du couronnement du czar Alexandre II.

Après avoir été, le moins jeune, président du conseil en 1858, et ensuite ministre des colonies, sous M. Gladstone, il succéda à lord Harrington, comme leader de l'opposition. Il était l'année dernière, à la tête du Foreign-Office. Ses démêlés avec M. de Bismarck ne furent pas heureux. Ses compatriotes eux-mêmes lui donnèrent tort. Son apathie est proverbiale.

LORD KIMBERLEY

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'INDE

Administrateur d'une valeur incontestée, lord Kimberley, avant d'être ambassadeur à Saint-Pétersbourg, avait exercé les fonctions de sous-secrétaire d'Etat au Foreign-office, sous l'administration de lord Aberdeen et sous celle de lord Palmerston.

Lieutenant général de l'Irlande, aussitôt après la retraite du comte Carlisle, lord Kimberley devint ministre des colonies et n'abandonna son portefeuille qu'en même temps que M. Gladstone, en février 1871.

Lord Kimberley est âgé de cinquante-neuf ans.

LORD RIPON

PREMIER LORD DE L'AMIRAUTÉ

Le marquis de Ripon, qui entre à l'Amirauté, est catholique. Avant sa conversion, il était grand-maître des francs-maçons d'Angleterre et chargé, en cette qualité, de diriger les justes attaques dirigées par le Saint-Siège contre la franc-maçonnerie.

Sa compétence maritime est problématique, et nous doutons qu'il puisse rétablir l'ordre dans la comptabilité de l'important département qui vient de lui être confié.

Au demeurant, grand seigneur, ayant rempli de hautes fonctions à la Cour, ancien vice-roi des Indes avant lord Dufferin, et chevalier de la Jarretière depuis 1869.

M. CAMPBELL-BANNERMAN

SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LA GUERRE

Le représentant de Stirling (Ecosse) au Parlement est âgé de quarante-neuf ans. Ce fut un brillant élève à Glasgow et à Cambridge.

Deux fois secrétaire financier au Ministère de la guerre, en 1871 et en 1880, puis secrétaire de l'Amirauté, il devint en 1884 chef-secrétaire pour l'Irlande, et occupa ce poste jusqu'à la chute de M. Gladstone, qui, reconnaissant de ses services, l'appelle aujourd'hui encore auprès de lui.

M. Bannerman est non seulement partisan de l'abolition de la chambre des pairs, mais encore de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. CHILDERS

SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'INTÉRIEUR

A l'âge de vingt-trois ans, à peine pourvu de ses grades, M. Childers partait pour l'Australie.

Dès son arrivée, il fit partie du gouvernement de Victoria (1850).

Sept ans après il rentrait en Angleterre comme agent général pour la colonie.

Tour à tour lord de l'Amirauté, ministre des finances, il devint ensuite chancelier du duché de Lancastre et chancelier de l'Echiquier dans l'ancien cabinet Gladstone.

SIR W. HARCOURT

CHANCELIER DE L'ÉCHIQUIER

On affirme que la nomination de sir William Vernon Harcourt comme chancelier de l'Echiquier, a été accueillie avec des marques d'hilarité sur les bancs des conservateurs.

Sir William Harcourt passe, en effet, pour n'avoir aucune compétence financière spéciale ; c'est même cette qualité négative qui l'a recommandé au choix de M. Gladstone, si autocrate et si jaloux de ses attributions, pour la gestion des affaires financières de la Grande-Bretagne.

Cet homme d'Etat, après avoir été solicitor général dans le cabinet Gladstone en 1873-74, était sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur dans le cabinet Gladstone de 1880 à 1881.

Les lecteurs du *Times* l'ont apprécié comme journaliste; il a publié dans ce journal, sous le pseudonyme d' « historicus », des pamphlets sur les lois internationales, qui ont été remarqués. En 1869, il avait, du reste, été professeur des lois internationales à l'université de Cambridge.

M. TREVELYAN

SECRÉTAIRE POUR L'ÉCOSSE

Les engagements qu'à pris le député de Hawick sur les affaires d'Irlande ne s'harmonisent guère avec l'acceptation du poste de secrétaire pour l'Ecosse.

Né en 1838, ancien élève du collège de la Trinité à Cambridge, M. Trevelyan, a été tour à tour lord de l'Amirauté, secrétaire de l'Amirauté, chef secrétaire pour l'Irlande, etc.

Ecrivain de mérite, on lui doit d'importants mémoires sur son oncle lord Macaulay.